



PUBLIÉ LE 04/11/2021 - MIS À JOUR LE 05/02/2025

Appareils de ventilation Philips

Rappel mondial de certains appareils

Depuis juin 2021, la société Philips remplace, dans plusieurs pays, des ventilateurs et appareils de PPC (ventilation en pression positive continue), suite à l'identification d'un possible problème avec la mousse insonorisante présente dans ces dispositifs médicaux. En France, 370 000 patients sont concernés.

À savoir

Les ventilateurs et appareils de PPC Philips, utilisés principalement à domicile, sont destinés aux patients souffrant d'apnée du sommeil ou nécessitant une assistance respiratoire.

Comment savoir si mon appareil est concerné par le rappel ?

Votre appareil est concerné s'il a été fabriqué avant le 26 avril 2021 et fait partie de la liste des modèles Philips suivants :

- appareils de pression positive continue (PPC) : REMstar Pro, Auto, Expert (DreamStation, PR1/SystemOne, Q-series), BiPAP Auto, DreamStation Go
- ventilateurs avec support de vie : Trilogy100 et Trilogy200
- ventilateurs sans support de vie : BiPAP autoSV (DreamStation, Advanced, PR1/SystemOne,C-series), BiPAP S/T et AVAPS (DreamStation, PR1, C-series) Omnilab Advanced+, BiPAP A30, BiPAP A40, BiPAP SOH)

Attention, les appareils fabriqués après le 26 avril 2021 et ceux des autres marques ne sont pas concernés . Pour connaître le modèle de votre appareil, reportez-vous aux indications figurant sur celui-ci. Si la date de fabrication n'y est pas précisée, rapprochez-vous de votre prestataire de soins à domicile ou du médecin qui vous l'a prescrit. Ces informations figurent aussi dans votre carnet de suivi, assorties du numéro de série de votre appareil.

Rappel important

Nous rappelons, en concertation avec les professionnels de santé, que les patients doivent continuer à utiliser leurs

appareils. L'arrêt d'utilisation présente un risque avéré à court terme, par exemple une somnolence accidentogène, un surrisque cardiovasculaire, ou encore une aggravation de l'insuffisance respiratoire. D'après les données disponibles à ce jour, le risque de cancer lié à l'utilisation de ces ventilateurs et appareils de PPC concernés n'est pas avéré.

Pour apporter le meilleur accompagnement aux patients utilisant ces dispositifs, nous associons à nos travaux les associations de patients, les professionnels de santé, et des représentants de prestataires de santé à domicile (PSAD). Des réunions d'échanges sont régulièrement organisées.

Elles réunissent des représentants des sociétés savantes (Société de pneumologie de langue française, Société française de recherche et médecine du sommeil), des conseils nationaux professionnels (pneumologie, médecine générale), des prestataires de santé à domicile (Fédération des prestataires de santé à domicile, UPSADI, UNPDM, SNADOM), la fédération Antadir et les associations de patients concernées (France assos santé, AFM téléthon, Fédération française des diabétiques, FFAAIR, Vaincre la mucoviscidose, ELLyE).

Lors de ces réunions, la société Philips est auditionnée par l'ANSM et les parties prenantes. Le fabricant doit également nous fournir un état des lieux mensuel du déploiement des machines de remplacement en France.

Depuis l'annonce de ce rappel, nous sommes mobilisés, en lien avec nos partenaires européens, pour construire et mener des actions communes afin que la société Philips tienne ses engagements.

15/03/2024 : 11e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

31/03/2023 : 10e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

12/12/2022 : 9e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

29/09/2022 : 8e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

08/07/2022 : L'ANSM publie l'avis du comité expert sur l'état des connaissances des risques liés à l'utilisation des appareils défectueux de ventilation et de PPC Philips

- [Consultez l'information](#)

04/07/2022 : 7e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

21/04/2022 : 6e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

11/02/2022 : Appareils de ventilation Philips Respironics : l'ANSM prend une décision de police sanitaire pour accélérer le remplacement de certains appareils

- [Consultez l'information](#)

08/02/2022 : Appareils de ventilation Philips : l'ANSM souhaite contraindre Philips à accélérer le remplacement des appareils défectueux

- [Consultez l'information](#)

07/02/2022 : 5e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

14/12/2021 : 4e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

04/11/2021 : L'ANSM assure un suivi renforcé du remplacement des machines de ventilation Philips

- [Consultez l'information](#)

18/10/2021 : 3e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

08/07/2021 : Rappel de ventilateurs et appareils de PPC Philips : actualisation de la conduite à tenir

- [Consultez l'information](#)

24/06/2021 : 2e réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

18/06/2021 : Point de situation sur les dispositifs de ventilation et PPC de la société Philips

- [Consultez l'information](#)

17/06/2021 : 1re réunion d'échanges entre les parties prenantes faisant suite au rappel de ventilateurs et PPC Philips

- [Consultez le compte-rendu](#)

A DÉCOUVRIR DANS CE DOSSIER



Le remplacement des machines présentant un défaut qualité



Les risques identifiés



Les problèmes signalés par les patients



Conduite à tenir



Informations aux patients : nos réponses à vos questions

- En lien avec ce dossier thématique



PUBLIÉ LE 17/02/2022

Webinaire d'information sur les appareils de ventilation Philips

VIE DE L'AGENCE

INSTANCFES

